

## **Règlement Intérieur - FORMATION PROFESIONNELLE LULLABY DANZA PROJECT**

Le Règlement Intérieur complète la Convention Individuelle de Formation. Il est inclus au dossier d'inscription remis après acceptation de la candidature et reste en possession du stagiaire, l'inscription du stagiaire supposant l'acceptation du RI.

L'objectif de ce règlement est de rappeler les règles générales et permanentes en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à tous les stagiaires inscrits à une session de la Formation Professionnelle "**Lullaby Danza Project**" dispensée par l'association Pas Sage, ceci pour toute la durée de la formation suivie et pour tous les lieux et espaces de travail concernés.

### **▪ Respect des locaux et du matériel**

L'accès aux studios doit se faire dans le calme et la discrétion, dans le respect du voisinage immédiat.

Les élèves doivent veiller à la propreté des locaux (studios de danse, vestiaires, sanitaires, halls d'entrée et espaces de détente...) et à la sauvegarde du matériel. Toute détérioration du matériel ou dégradation des locaux sera supportée par les élèves fautifs.

Il est interdit d'introduire des boissons dans les studios et espaces de travail.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages. Les utilisateurs doivent rendre les locaux en parfait état.

### **▪ Interdiction de fumer**

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de formation.

### **▪ Accidents**

L'association Pas Sage n'est pas responsable des accidents éventuels qui peuvent survenir pendant le stage.

Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations dans le cadre du stage.

### **▪ Vol d'effets et documents personnels**

L'association Pas Sage décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur et de faire preuve de vigilance.

### **▪ Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et adaptée à la pratique de la danse, sur indication de chaque enseignant, et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

### **▪ Accès au lieu de formation**

Sauf autorisation expresse de l'association Pas Sage, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leurs enseignements ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ni y faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

### **▪ Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

### **▪ Photos et enregistrements sonores et vidéo**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, de faire des photos, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **▪ Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **▪ Spectateurs**

Les stages ayant pour objectif la formation professionnelle, les cours ne sont pas ouverts au public, sauf si le Directeur artistique a spécifié son accord.